

Délibération n° 25_07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

| Séance du 6 Mars 2025 | Nombre de délégués |
|--|-----------------------------|
| Délibération n° 25_07 | En exercice : 7 |
| Convocation : 28 Février 2025 | Présents ou représentés : 4 |
| Objet : Compte Administratif 2024 | Absents : 3 |

L'An deux-mil-vingt-cinq, le jeudi six mars, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du vingt-huit février deux-mil-vingt-cinq, se sont réunis à la mairie de Conches en Ouche, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Christophe ALORY
Monsieur Gérard CHERON

Etaient présents sans voix délibérative :

Excusés :
Monsieur François BRIZARD

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

M. ALORY présente le compte administratif 2024 dressé par Monsieur le Président et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2024 établi par Madame la Trésorière d'Evreux.

Les résultats du compte administratif 2024 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

| | |
|----------------------|--------------------|
| Dépenses | 421 749,60 € |
| Recettes | 477 320,57 € |
| Résultat 2024 | 55 570,97 € |

Report de l'exercice n-1 en recettes : 139 167,41 €

Soit un résultat de fonctionnement 2024 de 194 738,38 €

Section d'investissement :

| | |
|----------------------|---------------------|
| Dépenses | 358 520,02 € |
| Recettes | 747 432,67 € |
| Résultat 2024 | 388 912,65 € |

Report de l'exercice n-1 en section d'investissement : 21 872,41 €

Soit un résultat de la section d'Investissement 2024 de 410 785,06€

Reste à réaliser repris sur l'exercice 2024 :

| | |
|-----------------------|----------------------|
| Dépenses | 325 000,00 € |
| Recettes | 270 270,00 € |
| Solde RAR 2024 | - 54 730,00 € |

M. le Président ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

M. ALORY propose aux membres du Comité syndical d'approuver le compte administratif 2024,

Le comité syndical :

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ